



NUMÉRO 223

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2023

- Appel nominal / 3

- Désignation du secrétaire de séance / 3

**- Compte rendu des décisions prises en vertu de la
délégation donnée par le conseil au maire / 3**

**- Approbation du procès-verbal de la séance du
1^{er} juin 2023 / 3**

- Communication sur l'actualité GPSO / 4

- Communication sur la rentrée / 4

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française en faveur des victimes du tremblement de terre au Maroc / **6**

2. Renouvellement du groupement de commandes entre la commune de Boulogne-Billancourt, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres, en vue de la passation de marchés publics pour l'entretien des voiries et pour les travaux de rénovation des revêtements / **6**

3. Personnel communal - Mesures diverses / **6**

4. Approbation du Plan de développement des compétences 2024-2026 des agents de la Ville de Boulogne-Billancourt / **7**

5. Vote de la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 relative au budget principal et au budget annexe Locations Immobilières - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Remises gracieuses / **7**

6. Actualisation des autorisations de programme (AP) du plan pluriannuel d'investissement dans le cadre de la décision modificative n°1 / **9**

7. Conséquence de la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie - Passation d'un protocole d'accord avec Idex / **9**

8. Conséquences de la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie - Passation d'un avenant n°2 - Complément de compensation financière - Délégation de Service Public - Piscine Patinoire de Boulogne Billancourt / **9**

9. Attribution de subventions dans le cadre du CLSPD et attribution complémentaire / **10**

10. Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) et du Plan mercredi - Convention de mise en œuvre / **10**

11. Accueil de loisirs sans hébergement maternels et élémentaires - Conventions d'objectifs et de financement «Prestation de service Accueil de loisirs Périscolaire - Extrascolaire - Accueil adolescents» / **11**

12. Transmission dématérialisée à la PMI des actes d'état civil des enfants de moins de 6 ans / **11**

13. Convention entre la Ville de Boulogne-Billancourt et l'INSEE fixant les conditions générales de préparation et d'exécution du pilote 2024 de l'enquête famille 2025 / **11**

14. Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2024 et 2025 / **12**

15. Contrat de Maitrise d'Ouvrage Délégée avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement pour la phase de travaux de mise en accessibilité, réhabilitation, embellissement et transformation du gymnase Dôme / **12**

16. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux sis 7 rue Rieux à Boulogne-Billancourt / **13**

17. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de cinq logements sis angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle « le passage de Châteaudun » (dit « LOT NORD ») à Boulogne-Billancourt / **13**

18. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de deux logements sis angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle « le passage de Châteaudun » (dit « LOT SUD ») à Boulogne-Billancourt / **13**

19. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réservation de quatre logements sis 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt / **14**

20. Participation au fonds de solidarité pour le logement des Hauts-de-Seine pour l'année 2023 / **14**

21. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux associations d'aides alimentaires / **15**

22. Résiliation de la concession de service public attribuée à la société People and Baby pour la gestion de la crèche Yves Kermen / **16**

23. Adhésion de la Ville à la démarche «écolo crèche» / **16**

24. Point justice - Renouvellement des conventions de partenariat / **17**

Séance du 5 octobre 2023

Le 5 octobre 2023 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 29 septembre 2023.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLARD, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

- Madame Marie-Noëlle CHAROY, qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal LOUAP
- Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION
- Monsieur Remi LESCOEUR, qui a donné pouvoir à Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

Madame Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir mes chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance et d'accueillir Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, notre nouveau conseiller municipal de la majorité, puisque Monsieur Sébastien POIDATZ m'a présenté sa démission le 1er octobre dernier. Monsieur POIDATZ a choisi de retourner dans les ordres, et a été nommé dans une paroisse à Puteaux – même si le Code général des collectivités territoriales (CGCT) n'empêche pas le maintien d'un élu, et que le droit canonique tolère parfois l'engagement des religieux dans le monde politique. Cela était plus pratique pour lui. Je souhaite donc la bienvenue à Xavier LAISSUS-PASQUALINI. (Applaudissements).

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 1ER JUIN 2023

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ce procès-verbal ? (Il n'y en a pas).

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2023 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Y a-t-il des observations concernant ces décisions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : J'aimerais savoir à quoi correspond la commande de tee-shirts ?

M. BAGUET : Je rappelle que nous avons distribué des tee-shirts blancs aux 70 personnes que nous avons mobilisé pendant les émeutes du mois de juin dernier.

Mme RAPILLY-FERNIOT : J'avais bien noté l'intervention des médiateurs de rue au mois de juin, mais cette commande porte sur 1 200 tee-shirts !

M. BAGUET : Nous leur donnions un tee-shirt propre tous les jours.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Merci pour votre réponse.

En l'absence d'autres remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Beaucoup d'actions ont été menées dans le domaine « environnement et cadre de vie ». Concernant l'urbanisme, je remercie toutes celles et ceux qui sont fidèles aux séminaires qui se déroulent tous les samedis matin à Chaville, pour représenter Boulogne-Billancourt. Il est important que vous participiez à ces réunions pour comprendre le mécanisme d'un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), d'autant que la situation est assez complexe et que les échanges sont très intéressants. Par ailleurs, nous lançons une campagne contre les arnaques en matière de rénovation énergétique des logements, en lien avec la Maison de la planète. Je rappelle que le forum Seine-Ouest Rénov aura lieu le samedi 25 novembre. S'agissant des déplacements, je vous informe d'une part que les ateliers vélos rencontrent toujours autant de succès, et d'autre part, que certaines voies de la Ville sont passées en zone 30 km/h depuis le 1er octobre. Cette mesure fait partie des douze priorités retenues à l'issue des États généraux de l'Espace public auxquels ont participé 10 000 personnes. Nous avons communiqué sur la déclinaison de ces projets dans le BBI (Boulogne-Billancourt information), en rappelant le projet de la route de la Reine, le passage à une circulation à 30 km/h et la libération des trottoirs par les deux roues. Nous avons d'ailleurs voté la tarification du stationnement payant des deux roues au Conseil territorial de GPSO hier soir. La Délégation de Service Public (DSP) a été modifiée en conséquence. Monsieur DE JERPHANION est également intervenu pour faire une observation pertinente, en demandant de distinguer la zone rouge de la zone orange pour les scooters, comme nous le faisons pour le stationnement des voitures en cœur de ville. Nous allons donc réfléchir à ce sujet avec Monsieur MARQUEZ.

M. MARQUEZ : C'est effectivement un sujet sur lequel nous pouvons réfléchir, sachant qu'on peut déjà distinguer les zones orange des zones rouges via l'application Pay by phone.

M. BAGUET : Merci. Voilà pour les actualités de GPSO. Sachez que le Conseil territorial d'hier soir était assez dense, puisqu'il y avait une cinquantaine de points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE 2023-2024

M. BAGUET : Cette communication vous a été distribuée sur table. Vous y trouverez des informations concernant la rentrée scolaire, la rentrée des centres de loisirs et du secteur

périscolaire, un bilan sur les activités d'été, et un point sur la rentrée de la petite enfance. Nous participions ce matin à la journée pédagogique de rentrée de la petite enfance avec Mesdames DE MAISTRE et GODIN, au cours de laquelle les intervenantes extérieures ont comme d'habitude été très appréciées. Beaucoup de sujets intéressants ont été évoqués, ce qui a permis à nos agents de pouvoir réfléchir à leurs missions au-delà de leur quotidien. Nous savons que ce type d'évènement rencontre toujours un grand succès, tout comme le séminaire de rentrée que nous organisons avec les animateurs pour l'ensemble des activités liées à la jeunesse.

Globalement, la rentrée s'est bien passée, si ce n'est que nous constatons encore une fois une baisse des effectifs par rapport aux années précédentes. Cela fait trois années consécutives que nous enregistrons moins d'élèves dans l'élémentaire public. En revanche, les effectifs des collèges de la Commune sont restés stables, et ceux des lycées ont progressé. Quant aux élèves du secteur privé, les effectifs n'ont pas bougé. Enfin, les dix fermetures de classes qui étaient programmées par la carte scolaire ont été effectuées, sans compter les deux nouvelles classes que nous avons ouvertes – soit une baisse de huit classes par rapport à l'an passé, ce qui est une diminution raisonnable. Je rappelle que nous avons créé des classes spécialisées UPE2A pour l'accueil des enfants non-francophones, dont une à l'école des Glacières. Les enfants bénéficient d'un enseignement très particulier, puisqu'ils partagent le temps scolaire avec les autres élèves de l'établissement (cantine, récréations, etc.), ce qui leur permet d'apprendre assez rapidement le français. Pour information, il y avait six nationalités différentes à cette rentrée dans la même classe. Nous sommes donc très fiers de pouvoir les accueillir, au même titre que les classes Ulis et les classes médicopédagogiques.

D'autre part, nous avons enregistré quelques mouvements au sein des Directions d'établissements, dont la nomination d'un nouveau directeur de second degré au collège Jacqueline Auriol. En termes de travaux, nous avons quasiment terminé les chantiers qui étaient prévus cet été. Je rappelle que nous avons consacré une enveloppe de 3 millions d'euros pour réaliser ces travaux dans les écoles. Malheureusement, nous avons connu quelques difficultés d'approvisionnement. Nous terminerons les travaux pendant les vacances de la Toussaint, et peut-être même à Noël s'il nous manque encore des fournitures. Du côté de la restauration scolaire, nous enregistrons une hausse des enfants qui mangent à la cantine, puisque nous sommes passés de 85 % à 88 % en raison de leur augmentation dans les centres de loisirs, alors même que nous avons une baisse des effectifs dans le secteur primaire public. Quant au sport scolaire, nous avons conservé nos seize éducateurs. En revanche, nous avons modifié l'enseignement de la natation, en accord avec

Séance du 5 octobre 2023

l'Education nationale. Nous sommes passés à trois cours par semaine sur trois semaines, au lieu d'un cours tous les quinze jours pendant quatre à cinq mois. Ce temps rapproché est une bonne idée pour progresser plus rapidement sans oublier les leçons précédentes. Je pense que c'est une bonne programmation.

Concernant les résultats du brevet des collèges et du baccalauréat, nous avons toujours des taux de réussite supérieurs à ceux du national (91,4 % pour le brevet, et 94 % pour le baccalauréat, contre 91 % à l'échelle nationale). D'ailleurs, la soirée des nouveaux bacheliers qui aura lieu le 19 octobre nous coûtera un peu d'argent, puisque certains établissements ont obtenu 100 % de mentions. Je rappelle en effet que nous offrons des cartes cadeaux dont le montant dépend des résultats.

S'agissant des centres de loisirs, la rentrée s'est plutôt bien passée malgré notre manque d'animateurs, difficulté récurrente que nous connaissons chaque année au mois de septembre. Certes, il y a encore quelques listes d'attente, mais nous avons évité les situations dramatiques, et il reste encore quelques places dans les différents centres. En revanche, les ateliers artistiques connaissent toujours autant de succès, tout comme l'Ecole municipale des sports, qui compte désormais 2 000 enfants inscrits et qui a ajouté de nouvelles disciplines pour cette rentrée. D'autre part, sachez que le Conseil communal des enfants sera renouvelé le 17 octobre prochain et que nous installerons nos nouveaux élus le mercredi 8 novembre. Enfin, nous poursuivrons bien entendu notre partenariat « Ville amie des enfants » avec l'Unicef, et nous offrirons un stand à cette association pendant le marché de Noël pour qu'elle fasse la promotion de son activité, comme nous le faisons chaque année.

En ce qui concerne les centres de vacances, l'été s'est globalement bien passé et aucune situation problématique n'est à noter. Nous avons enregistré une légère hausse de la fréquentation, alors que nous avons connu des baisses considérables depuis quelques années, qui s'étaient accélérées avec la période de la Covid-19. De la même façon, les mini-séjours organisés du lundi matin au vendredi soir sont en forte augmentation, ce qui signifie que cet apprentissage de la vie collective sur une courte période est apprécié des parents. Par ailleurs, nous continuons toujours d'accompagner nos animateurs en organisant des sessions du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), puisque les aides du département des Hauts-de-Seine nous ont permis de créer un centre de vacances spécifique avec ce type de formation.

Pour ce qui est de la petite enfance, je rappelle que la situation est assez complexe et que nous avons toujours du mal à recruter des agents. C'est pour cette raison qu'une des

délibérations de ce soir nous permettra de passer les tickets restaurants de 6 à 9 euros pour améliorer la rémunération de notre personnel. D'ailleurs, tous les maires se plaignent de ces difficultés, aussi bien dans la petite enfance et l'animation, que dans le secteur de la police municipale. Nous sommes donc en concurrence d'une ville à l'autre pour offrir le plus de solutions d'accompagnement possibles à nos agents. De la même façon, nous avons réalisé un gros effort d'investissement en termes de matériel pour soulager le quotidien des agents de la petite enfance, et allons quadrupler l'investissement en matériels adaptés dans le budget 2024. Nous avons déjà testé ce type de matériel dans trois crèches, et le personnel se l'approprie très bien. C'est en tout cas ce que nous avons constaté en faisant la tournée des crèches avec Mesdames DE MAISTRE et BELLIARD. D'autre part, les centres de loisirs sont désormais équipés de tables et de chaises adaptées. Les enfants de maternelle ne mangent plus sur des petites chaises mais sur des grandes, et les agents souffrent moins du dos. Toutes ces petites choses permettent d'améliorer à la fois la qualité du service et de limiter le nombre de maladies, ce qui signifie que nous sommes dans une relation gagnant-gagnant. Enfin, nous avons soit déprécarisé, soit titularisé, soit mis en stage ou contractualisé 71 agents de crèches sur trois ans, et allons par ailleurs proposer des stages de formation à 30 autres personnes. Enfin, 25 autres agents bénéficieront aussi d'une meilleure stabilité d'emploi en 2024. Malgré cette immense tension, nous avons réussi à maintenir le taux d'attribution des places en crèches de cette rentrée à 64 % pour les bébés, ce qui est, de très loin, le meilleur taux des grandes villes de France. Celui de la ville de Paris est de 29 %, ce qui explique que de jeunes ménages franchissent le boulevard périphérique pour venir à Boulogne-Billancourt.

Bien entendu, toutes ces mesures coûtent beaucoup d'argent, et ne sont pas compensées. Néanmoins, nous ne pouvons que nous satisfaire de toutes ces actions. Je remercie à la fois l'ensemble des élus et les services pour cette bonne rentrée.

M. BAGUET : Parmi les autres informations, je tenais également à féliciter notre sénatrice Christine LAVARDE pour sa réélection (applaudissements). Madame LAVARDE a pris de nouvelles responsabilités au Sénat, puisqu'elle a été nommée présidente de la Délégation à la prospective. Cette nomination est une bonne chose. Je vous propose à présent d'entamer notre ordre du jour.

1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA CROIX ROUGE FRANÇAISE EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE AU MAROC

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur :

Comme par le passé, nous manifestons bien entendu notre solidarité auprès de la Croix-Rouge française dès qu'un drame se produit sur la planète. Il s'agit cette fois-ci d'attribuer une subvention de 20 000 euros en faveur des victimes du tremblement de terre qui a eu lieu au Maroc dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :

Le groupe « Écologistes et solidaires » demande si, à la suite de la catastrophe qu'elle a récemment connue, la Libye sera également prise en compte pour l'attribution d'une aide exceptionnelle de la Ville. Il est répondu que la Municipalité y réfléchit, et qu'une réponse sera apportée lors du Conseil municipal de ce soir. Il est donc possible que cette délibération soit modifiée en séance.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : La même remarque a été faite en commission des finances.

M. BAGUET : Merci. Nous avons contacté la Croix-Rouge, et il n'y a pas de raison que nous ne n'aidions pas la Libye, même si l'origine du drame est différente, puisqu'un barrage a cédé suite à un défaut d'entretien et aux conséquences de la guerre. Tout cela aurait pu être évité, ce qui n'est pas le cas du tremblement de terre au Maroc. A ce propos, je vous rappelle que nous avons un spécialiste mondial des volcans à Boulogne-Billancourt, Monsieur BARDINTZEFF, qui a écrit de nombreux ouvrages. Je lui ai demandé pourquoi ce tremblement de terre avait été aussi radical et violent, et il m'a répondu qu'il était survenu à 10 kilomètres de la surface de la Terre. S'il avait eu lieu à 40 ou 50 kilomètres, il n'aurait pas fait autant de dégâts. S'agissant de la Croix-Rouge, elle nous a répondu qu'elle avait des caisses communes, et qu'elle effectuait des versements en fonction des demandes des pays sinistrés. De plus, la Croix-Rouge est présente aussi bien au Maroc qu'en Libye, contrairement à l'Unicef qui n'intervient pas au Maroc. C'est pour cette raison que le département des Hauts-de-Seine lui a versé 100 000 euros de subvention, qu'elle répartira ensuite en fonction des besoins. Cela signifie donc que nous ne sommes pas obligés de modifier cette délibération, et que nous faisons confiance au sérieux de la Croix-Rouge pour distribuer cet argent selon les besoins rencontrés sur le terrain.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. RENOUELEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES AUTRES COMMUNES MEMBRES, EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES ET POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES REVÊTEMENTS

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le renouvellement du groupement de commandes que nous vous proposons ce soir permettra bien entendu de réaliser des économies d'échelle. Comme pour les autres groupements de commandes que nous avons déjà votés, GPSO lancera l'appel d'offres et en sera le coordinateur.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération comporte cinq points. Le premier point propose d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels sur le fondement des articles L332-8 à L332-12 du Code général de la fonction publique, et le deuxième porte sur le renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du Comité des œuvres sociales (COS) de la Ville de Boulogne-Billancourt en qualité de gestionnaire pour une durée de trois ans. Le troisième point concerne l'augmentation de la rémunération des locuteurs natifs, qui est fixée à 1 010,67 euros, contre 976,49 euros. Auparavant, nous devons donc modifier la convention qui nous lie aux locuteurs natifs, puisqu'il s'agit d'une augmentation réglementaire. Quant au quatrième point, il était très attendu par les agents puisqu'il concerne la revalorisation de la valeur faciale du ticket restaurant, qui passe donc de 6 à 9 euros. Outre le fait que cette revalorisation constitue un élément d'attractivité et

Séance du 5 octobre 2023

un avantage social, notamment dans le secteur de la petite enfance dans lequel il est extrêmement difficile de recruter en ce moment – même si la Ville fait tout son possible pour attirer des candidats, c'est également un moyen de soutenir le pouvoir d'achat des agents. Je précise que nous avons choisi de prendre le montant maximal de la prise en charge autorisée, c'est-à-dire 60 % pour les plus bas salaires (essentiellement des agents de catégorie C), ce qui représente un coût net à effectif constant de 114 614 euros en année pleine. J'ajoute que le CST (Comité social territorial) a émis un avis favorable à l'unanimité. Enfin, le cinquième point concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2024-2026 DES AGENTS DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération importante, puisqu'il s'agit d'approuver le Plan de développement des compétences 2024-2026 pour les agents de la Ville, c'est-à-dire les formations annuelles ou pluriannuelles. Ce Plan a également été soumis au dernier CST, qui l'a approuvé à l'unanimité. Je rappelle qu'il a été construit en concertation avec les Directions opérationnelles, et qu'il se décline autour des cinq axes principaux suivants :

- L'accompagnement des parcours professionnels ;
- Le management et l'organisation du travail ;
- Les politiques internes structurantes ;
- Le développement des compétences métiers au service de l'action publique et des agents ;

- La ville numérique et volontariste en matière de développement durable.

Je précise que nous passerons des marchés publics de formation pour réaliser ce plan, et que nous nous appuyons également sur le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) pour sa mise en place. Bien entendu, cela ne nous empêchera pas de faire des formations internes avec des agents formateurs de la Ville, comme nous l'avons déjà fait dans le passé. Il s'agit d'un plan vraiment ambitieux, d'une part car nous avons besoin de former nos agents, et d'autre part parce que le plan 2020-2023 que nous avons voté a été très impacté par la crise de la Covid-19 et que nous n'avions pas pu mettre en place de nombreuses actions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande si ce plan présente des modifications notables par rapport au précédent. Il est répondu que de grands axes sont naturellement repris, tels que les formations statutaires obligatoires, le management, ou encore le développement des compétences métiers au service de la ville numérique et durable. Il est important de noter que ce plan très complet a été coconstruit avec l'ensemble des Directions et services municipaux, et qu'il a été adopté à l'unanimité par les représentants du personnel au CST du 14 septembre dernier. Il ambitionne notamment de renforcer l'attractivité de la Collectivité, condition indispensable à la qualité du service public que nous devons garantir aux Boulonnais. À noter également l'élaboration d'un ensemble de formations dans le domaine de la santé mentale pour nos agents exposés à l'accueil d'administrés en situation de grande précarité, aux comportements parfois agressifs. Dans le contexte économique et social difficile que l'on connaît, c'est un axe désormais important de la formation qu'il nous revient de proposer aux nombreux agents concernés. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2023 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AU BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIÈRES - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - REMISES GRACIEUSES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vous détaille les sujets repris dans la décision modificative n° 1, notamment pour tout ce qui concerne les admissions des créances irrécouvrables et des non-valeurs, ainsi que les remises gracieuses.

Si l'on entre davantage dans le contenu de cette DM1, les mouvements principaux s'observent sur la section de fonctionnement, puisque celle-ci présente une croissance des recettes de 321 000 euros. Cette somme résulte de mouvements contradictoires, dont une mauvaise surprise, avec l'augmentation très forte de la contribution de la Ville au FSRIF (Fonds de solidarité des communes la région Ile-de-France). Nous avons reçu la notification bien après le vote du budget, puisqu'elle a été envoyée dans le courant du mois de juin. Ainsi, et alors même que l'enveloppe est restée constante, du fait de l'évolution des calculs des critères financiers à la suite de la réforme de la fiscalité locale, la part de la ville de Paris a continué de diminuer en relatif, ce qui signifie que les villes des Hauts-de-Seine, dont Boulogne-Billancourt se retrouvent à payer plus. Au final, notre contribution au FSRIF augmente de près de 10 % par rapport à l'année 2022 pour tangenter les 16 millions d'euros. Cette augmentation très importante vient atténuer tous les mouvements favorables que nous avons enregistrés en recettes. Je pense notamment à l'augmentation significative de la taxe de séjour, puisque nous escomptons une enveloppe globale de 1,3 million d'euros pour l'année 2023, dont 240 000 euros inscrits de manière supplémentaire, ou encore au versement d'une dotation de solidarité communautaire de la Métropole du Grand Paris (MGP) de près de 350 000 euros. Cela étant, sachez que ce montant représente peu de choses par rapport aux recettes exceptionnelles engrangées par la MGP.

S'agissant des dépenses, elles ont augmenté de 2,4 millions d'euros, en raison notamment des crédits que nous ajoutons pour les charges de personnels (tickets restaurant, mesures de revalorisations indiciaires intervenues au mois de juillet), et des sommes que nous provisionnons dans l'attente de la publication de textes réglementaires pour un certain nombre de primes qui ont été annoncées, mais dont nous ne connaissons toujours pas les modalités d'application. En ce qui concerne les charges courantes, nous sommes obligés de les abonder à hauteur de 600 000 euros, dont 250 000 euros pour la restauration et les différentes augmentations liées à l'inflation. D'ailleurs, nous reviendrons sur ce point un peu plus tard lorsque nous parlerons de l'énergie. Quant au poste des subventions, celui-ci augmente également par des effets complètement indépendants de la Ville, puisque nous avons reçu une demande complémentaire de 240 000 euros de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP).

Nous retrouvons donc ces 240 000 euros en dépenses, en contrepartie de l'augmentation des crédits de la taxe de séjour en recettes. Enfin, nous avons également 100 000 euros d'annulation de titres, ainsi que 160 000 euros de réévaluation de charges d'intérêts dus à la forte augmentation des taux d'intérêts.

Quant aux investissements, la délibération n° 6 qui concerne le tableau des AP/CP (Autorisations de programme et crédits de paiement) traduit ce qui figure déjà dans cette DM, sachant que certains mouvements se compensent, si bien que la dette à la fin de l'exercice reste inchangée à 78,6 millions d'euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » demande pour quelle raison le poste « autres impôts et taxes » apparaît en négatif dans le tableau des recettes réelles de fonctionnement. Il demande également à quoi correspond la diminution de 2,1 millions d'euros de réserve de remboursement anticipé. Il a été répondu que le poste « autres impôts et taxes » apparaît en négatif d'un point de vue comptable, car les prélèvements sur recettes fiscales que sont le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et les amendes de police représentent 20,9 millions d'euros, et qu'ils sont supérieurs aux recettes fiscales prévisionnelles de 20,3 millions d'euros, dont 16 millions d'euros de droits de mutation à titre onéreux. Par ailleurs, il est indiqué que la Ville vote son budget primitif (BP) avec la possibilité éventuelle de procéder à des remboursements anticipés de dettes. Comme la réserve du BP 2023 était de 6,9 millions d'euros, et qu'elle a été réduite de 2,1 millions d'euros en DM1, le montant de la dette consolidée au 31 décembre 2023 reste inchangé à 78,6 millions d'euros. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Ya-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je remercie celles et ceux qui siégeaient à GPSO hier soir, puisque nous avons voté à l'unanimité notre accord fiscal territorial dérogatoire qui permet de faire porter par GPSO 90 % du FPIC, dont le montant s'élève tout de même à 30,6 millions d'euros. Cela signifie que GPSO contribue au FPIC à hauteur de 27,6 millions d'euros, les 10 % du FPIC restant à la charge des communes représentent 3,0 M€ dont la ville de Boulogne-Billancourt pour 1,2 M€ (soit 3,8 % du FPIC total). Si l'on additionne la hausse du FPIC, ainsi que le FSRIF de 16 millions d'euros, et les surcoûts sur la masse salariale qui devraient atteindre les 2,2

millions d'euros, cela représente beaucoup d'argent – ce qui signifie que la gestion de la Ville va devenir de plus en plus compliquée. Heureusement, nous sommes bien secondés par nos collectivités territoriales amies qui nous aident. J'en parlais encore ce matin avec le Préfet, qui se proposait de nous aider pour les cours végétalisées, et qui me disait qu'il avait un peu d'argent mais à répartir entre les 36 communes. Quand on sait que la cour de l'école de Castéja a coûté près de 500 000 euros, vous mesurez bien les difficultés qui sont les nôtres. Pour l'instant, tout va bien, mais la situation risque de se compliquer pour l'année prochaine. Je mets cette délibération aux voix. Acceptez-vous que nous procédions à un vote global, ou préférez-vous que nous votions chapitre par chapitre ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote global).

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur : Les Autorisations de programme sont actualisées pour 1 454 000 euros, d'une part en prévision des crédits liés à la réhabilitation du gymnase Dôme, dont nous parlerons un peu plus tard, et des travaux de réhabilitation du marché de Billancourt, et d'autre part pour prévoir le versement des subventions, dont nous parlerons au prochain Conseil municipal.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, les groupes « Écologistes et solidaires » et « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, car nous sommes dans une période d'incertitudes économiques comme vous le soulignez régulièrement. Or, il figure toujours dans ce tableau une AP « projet », qui d'ailleurs n'a pas la caractéristique d'avoir un coût précis, puisqu'elle a été évaluée en 2019 alors que le coût de la construction a vraiment changé depuis.

M. BAGUET : D'accord. C'est cohérent. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires, Avec vous pour Boulogne-Billancourt et M. VATZIAS et Mme ACHIDI s'abstenant.

7. CONSÉQUENCE DE LA HAUSSE EXCEPTIONNELLE DES PRIX DE L'ÉNERGIE - PASSATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC IDEX

8. CONSÉQUENCES DE LA HAUSSE EXCEPTIONNELLE DES PRIX DE L'ÉNERGIE - PASSATION D'UN AVENANT N° 2 - COMPLÉMENT DE COMPENSATION FINANCIÈRE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - PISCINE PATINOIRE DE BOULOGNE BILLANCOURT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur : Je vous propose d'évoquer à la fois les délibérations 7 et 8, puisqu'elles concernent exactement le même sujet. Il vous est proposé de signer deux avenants avec des partenaires de la Ville pour prendre en compte les surcoûts liés à l'énergie.

Le premier avenant s'inscrit dans le cadre du marché que nous avons avec IDEX pour le chauffage de l'ensemble des bâtiments municipaux. Je rappelle que c'est un marché de longue durée, qui comprend à la fois une partie « fourniture d'énergie » et une partie « performances », puisque nous demandons à ce partenaire de nous aider à diminuer nos consommations d'énergie dans notre relation contractuelle. D'ailleurs, ce partenariat a déjà montré ses fruits, comme nous vous l'avons exposé lors de la présentation du rapport de développement durable de la Ville. Malheureusement, l'ensemble de ces réductions n'a pas suffi à pallier la très forte augmentation des coûts de l'énergie au cours de la période de chauffe de l'hiver 2021-2022, et le prestataire a dû faire face à des surcoûts très importants. Ainsi, et au terme d'une étude très fine de chacune des factures qui nous ont été transmises, nous sommes tombés d'accord pour que la Ville paye uniquement la part « molécule », à savoir 559 033 euros, alors que la demande initiale était de 672 756 euros. De son côté, le partenaire IDEX garde à sa charge l'ensemble des coûts inhérents à son mode de fonctionnement, notamment le fait que ses molécules sont achetées à sa filiale de trading, ce qui n'est pas notre problème. C'est pour cette raison que cet avenant porte uniquement sur un montant de 559 033 euros, sachant que cette somme est inférieure à ce que nous avions provisionné.

Quant au deuxième avenant, il concerne le partenaire Récréa, qui lui-même a pour partenaire IDEX. Cela étant, notre relation contractuelle est bien avec Récréa. Cet avenant porte cette fois-ci sur les surcoûts d'énergie de l'année 2022 pour le fonctionnement de la piscine et de la patinoire, qui s'élèvent à 234 477 euros. Je précise qu'il ne devrait pas y avoir de

nouvel avenant à signer pour l'exercice 2023 (à l'heure où nous nous parlons), compte tenu des évolutions tarifaires qui ont été décidées au début de l'année 2023 et des mesures qui ont été prises pour diminuer les consommations sur ces deux équipements. Cela signifie que nous sommes aussi récompensés de nos efforts collectifs à avoir une eau un peu plus froide et des vestiaires un peu moins chauffés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour ces deux délibérations.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Concernant la délibération n° 7, le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » a demandé quelle était la part concédée par Idex. Il a été répondu que la demande d'indemnisation initiale était de 672 756 euros, mais que la Ville avait refusé de prendre en charge le coût de traitement et de gestion de la structure qui gère les 229 sites municipaux. Idex a ainsi renoncé à 113 723 euros, et le protocole porte uniquement sur le coût de la fourniture (le gaz) justifié par les factures d'achats, soit 559 033 euros. Avis favorable à l'unanimité.

Concernant la délibération n° 8, la même question a été posée pour la part concédée par Récréa. Il a été répondu que la Ville a procédé avec Récréa de la même façon qu'avec son propre contrat d'achat d'énergie pour la piscine et la patinoire. Le complément de compensation financière porte donc uniquement sur le coût réel d'énergie (gaz et électricité), justifié par les factures d'achats Idex. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces deux délibérations ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Les délibérations n° 7 et 8 sont adoptées à l'unanimité.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur Pascal LOUAP a quitté la salle avant la présentation du point suivant.

9. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CLSPD ET ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur : Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 32 000 euros dans le cadre du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), sachant que celle-ci est complétée par des subventions versées directement aux associations par l'État. Pour mémoire, par le passé, les subventions de l'État transitaient auparavant par le compte de la Ville, qui les reversait ensuite. D'autre part, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 5 637 euros à l'association Magdaléna.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) ET DU PLAN MERCREDI - CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Projet éducatif territorial précédemment adopté par la ville de Boulogne-Billancourt doit être renouvelé.

Un comité de pilotage s'est réuni pour réaliser son bilan et en élaborer un nouveau pour les années 2023 à 2026.

À l'issue de plusieurs réunions de concertation organisées avec les représentants de la communauté éducative, le document a été transmis aux services de l'État qui ont rendu un avis favorable et ont souligné la qualité du travail accompli. Le PEDT reprend et confirme largement les objectifs du précédent :

- Harmoniser les organisations et développer les temps d'échanges de pratiques entre directeurs d'écoles, directeurs ALSH, enseignants, animateurs et parents d'élèves ;
- Sensibiliser l'enfant à devenir acteur de sa journée, et prendre davantage en compte la place des familles ;
- Développer les interventions de l'ensemble des acteurs participant à la socialisation de l'enfant ;
- Améliorer et harmoniser les moyens et outils de communication.

À ce projet éducatif est intégré le « plan mercredi », qui a pour objectif de soutenir les villes qui ont fait le choix de proposer le mercredi, un accueil de loisirs à forte ambition éducative. Ce plan prévoit une aide financière supplémentaire de

Séance du 5 octobre 2023

la Caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre de la subvention de « prestation de service ordinaire ALSH » (Accueil de loisirs sans hébergement).

Il vous est donc proposé d'approuver le PEDT et le plan mercredi de la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à leur mise en place, ainsi qu'à effectuer toute demande de financement dans ce cadre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE - EXTRASCOLAIRE - ACCUEIL ADOLESCENTS »

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération a pour objet d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de financement « Prestation de service Accueil de loisirs Périscolaire-Extrascolaire-Accueil adolescents » entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine et la Ville, relative au fonctionnement des structures d'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), particulièrement bien développées sur notre commune.

Je vous propose donc d'approuver ces conventions entre la CAF des Hauts-de-Seine et la Ville annexées à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à

l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je rappelle que la CAF est un grand partenaire de la Ville, puisqu'elle nous verse 1,3 million d'euros. Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. TRANSMISSION DÉMATÉRIALISÉE À LA PMI DES ACTES D'ÉTAT CIVIL DES ENFANTS DE MOINS DE SIX ANS

M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur : Par délibération n°22 du 26 septembre 2019, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une première convention définissant les conditions de mise en place et de gestion d'un protocole de transmission au Département, par voie électronique, de données issues de la gestion de l'état civil de la ville de Boulogne-Billancourt concernant les avis de naissance, et actes d'état civil des enfants de moins de six ans enregistrés dans ses registres.

Cette convention étant arrivée à échéance, il vous est proposé de la renouveler.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET L'INSEE FIXANT LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉPARATION ET D'EXÉCUTION DU PILOTE 2024 DE L'ENQUÊTE FAMILLE 2025

M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur : Depuis 1954, l'Insee réalise régulièrement des enquêtes sur les familles adossées au recensement de la population. Ces enquêtes ont pour objectif de compléter les informations issues du recensement au niveau régional, par exemple pour les enfants résidant hors du logement de leurs parents et également sur des populations « rares » (enfants adoptés, couples de même sexe, etc.).

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

La dernière édition a eu lieu en 2011, la prochaine se déroulera en 2025 auprès d'un échantillon de personnes enquêtées lors du recensement de la population.

Afin d'assurer le succès de cette opération, l'INSEE souhaite réaliser une enquête pilote sur le territoire de la Ville en 2024. Elle doit permettre de valider le protocole de collecte, et se déroulera dans des conditions aussi proches que possible de l'enquête Famille qui se déroulera en 2025.

Concrètement, la collecte de l'enquête pilote « Familles 2024 » se fera selon un protocole identique à celui du recensement.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération qui nous permettra de nous préparer à l'enquête « Familles » qui se déroulera en 2025, je vous remercie de valider le projet de convention proposé par l'INSEE fixant la répartition des rôles entre l'INSEE et la Ville, et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DE LA COLLECTE 2024 ET 2025

M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur : La présente délibération a pour objectif de fixer la rémunération des agents recenseurs pour les deux prochaines années 2024 et 2025. L'équipe des agents recenseurs sera composée de 27 agents issus des effectifs municipaux. Comme à notre habitude, il est proposé une grille de rémunération valorisant les agents en fonction de leur efficacité, ainsi qu'une prime en fonction du taux de réponses des personnes recensées par Internet. Par ailleurs, pour tenir compte de la délibération précédente, une grille de rémunération spécifique prenant en compte le surcroît de travail lié à l'enquête « Familles » est créée. Deux agents devraient être concernés en 2024, et

tous les agents seront rémunérés selon cette grille en 2025.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Mes chers collègues, je vous propose de laisser la présidence à Monsieur Pascal LOUAP, puisque je siège au Conseil d'administration de la SPL/SOA avec Madame GODIN, et que nous devons quitter la salle pendant la présentation de cette délibération.

18 heures 53 : président de séance Monsieur Pascal LOUAP.

15. CONTRAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (SPLSOA) POUR LA PHASE DE TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ, RÉHABILITATION, EMBELLISSEMENT ET TRANSFORMATION DU GYMNASÉ DÔME

Mme Béatrice BELLARD, maire-adjoint, rapporteur : La perspective des Jeux olympiques d'été de Paris 2024 et de l'utilisation du Gymnase Dôme comme centre d'entraînement à l'escrime a conduit la Ville à engager un programme de rénovation de ce gymnase, intégrant sa mise en accessibilité. Le projet ambitieux élaboré par la Ville se décline autour des six axes suivants :

- La rénovation des installations sportives existantes pour la pratique de l'escrime dans le cadre des Jeux olympiques 2024, avec un ensemble de deux pistes d'escrime conformes aux exigences de la Fédération française d'escrime, notamment en matière de dimensions, de revêtements de sols et d'éclairage, et de neuf pistes d'entraînement ;
- La mise aux normes de l'accessibilité des personnes handicapées, avec notamment l'installation d'un ascenseur

Séance du 5 octobre 2023

pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle d'armes polyvalente en sous-sol ;

- La rénovation et la réhabilitation du gymnase du rez-de-chaussée au sous-sol ;
- La rénovation énergétique par l'extérieur du bâtiment ;
- La réfection complète de l'ensemble des éclairages du gymnase ;
- La reprise complète du réseau de chauffage et ventilation de l'établissement.

Le coût total de cette opération toutes dépenses confondues est estimé à 2 327 667.42 euros H.T. soit 2 789 562.42 euros T.T.C. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL SOA. Je vous remercie.

M. LOUAP : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe « Écologistes et solidaires » demande s'il s'agit bien d'une rénovation totale du gymnase. Il est répondu que oui. Le même groupe demande également s'il y a d'autres installations de la Ville sollicitées pour les JO. Il est indiqué que Boulogne-Billancourt s'est portée candidate comme centre de préparation aux Jeux olympiques, et que trois sites et huit disciplines sportives différentes ont été retenus par le Comité Paris 2024 et l'Agence nationale du sport (ANS), à savoir le stade Le Gallo, l'espace forum et la salle d'armes. De même, les installations de la piscine serviront à la délégation olympique japonaise de tennis de table pour s'entraîner. Avis favorable à l'unanimité, le groupe « Écologistes et solidaires » s'abstenant.

M. LOUAP : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. LOUAP : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

18 heures 56 : président de séance Monsieur Pierre-Christophe BAGUET.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE (SOHP) POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 7 RUE RIEUX À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre d'une opération immobilière sise 7 rue Rieux à Boulogne-Billancourt, la société Accueil immobilier a engagé une opération de construction d'un projet mixte de 55 logements, dont 18 logements sociaux, de commerces et de places de stationnement sur deux niveaux de sous-sol.

Par courrier en date du 30 mars 2023, SOHP a sollicité de la Ville une subvention de 885 000 euros pour l'acquisition en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) de ces 18 logements. En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur sept logements, soit 39 % du programme.

Il vous est donc demandé d'en délibérer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE CINQ LOGEMENTS SIS ANGLE DE LA RUE D'AGUESSEAU ET DE LA VOIE NOUVELLE « LE PASSAGE DE CHÂTEAUDUN » (DIT « LOT NORD ») À BOULOGNE-BILLANCOURT

18. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE DEUX LOGEMENTS SIS ANGLE DE LA RUE D'AGUESSEAU ET DE LA VOIE NOUVELLE « LE PASSAGE DE CHÂTEAUDUN » (DIT « LOT SUD ») À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose de présenter ces deux délibérations en même temps puisqu'elles concernent le même sujet.

Dans le cadre d'une opération immobilière située à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle « le passage de Châteaudun », parcelles cadastrées section AB numéros 10, 12 et 13 (dit « Lot Nord ») à Boulogne-Billancourt, la SCCV

Boulogne passage Châteaudun (sociétés Emerige résidentiel et Quartus résidentiel) a engagé une opération de construction d'un ensemble immobilier de 84 logements collectifs répartis en 57 logements en accession, 27 logements sociaux et en commerces à rez-de-chaussée sur deux niveaux de sous-sols comprenant des places de parking et des caves attribués aux logements.

Dans ce programme, Seine Ouest habitat et patrimoine va acquérir en VEFA 27 logements sociaux, soit 11 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et 16 PLUS (Prêt locatif à usage social), dont la typologie est la suivante : 4 T1, 7 T2, 11 T3 et 5 T4.

Par courrier en date du 7 octobre 2022, Seine Ouest habitat et patrimoine a sollicité de la ville de Boulogne-Billancourt une subvention de 2 500 000 euros pour l'acquisition en VEFA de ces 27 logements sis angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle « le passage de Châteaudun » (dit « Lot Nord ») à Boulogne-Billancourt. En contrepartie de l'attribution de la subvention, le bailleur confère à la ville de Boulogne-Billancourt un droit de réservation portant sur cinq logements, soit 18,5 % du programme.

Quant à la délibération n° 18, il s'agit exactement du même programme, sauf qu'il s'agit cette fois-ci de la zone Sud et que le montant de la demande de subvention est différent. Il vous est donc demandé de délibérer sur ces deux projets de conventions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales pour les deux délibérations.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces deux délibérations ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Les délibérations n° 17 et 18 sont adoptées à l'unanimité.

19. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE QUATRE LOGEMENTS SIS 179/183 RUE D'AGUESSEAU ET 37/39 RUE PAUL BERT À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre d'une opération immobilière située 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-

Billancourt, le promoteur Woodeum a engagé une opération de construction d'un ensemble immobilier de 53 logements collectifs et d'un commerce en rez-de-chaussée, répartis sur trois bâtiments et deux niveaux de sous-sols comprenant des places de parking.

Dans ce programme Seine Ouest habitat et patrimoine va acquérir en VEFA 18 logements sociaux, soit six PLAI, dix PLUS et deux PLS (Prêt locatif social), dont la typologie est la suivante : 1 T1, 5 T2, 5 T3, 5 T4 et 2 T5.

Par délibération en Conseil municipal du 1er décembre 2022, la ville de Boulogne-Billancourt a accordé une subvention de 1 415 000 euros à Seine Ouest habitat et patrimoine. En contrepartie de l'attribution de la subvention, le bailleur confère à la ville de Boulogne-Billancourt un droit de réservation portant sur quatre logements, soit 22 % du programme.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ANNÉE 2023

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le financement du FSL est assuré principalement par le Département, les autres collectivités territoriales (bailleurs publics et privés, personnes morales concernées) pouvant aussi y participer. Soucieuse d'aider les familles boulonnaises qui éprouvent des difficultés particulières, la Ville abonde annuellement ce fonds suivant une méthode de calcul bien définie (indice des prix, nombre d'habitants, etc.). Ce calcul nous conduit aujourd'hui à proposer au FSL un montant de 19 387,11 euros, montant légèrement supérieur à celui de l'année 2022.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention tripartite de financement correspondant avec le CCAS (Centre communal d'action sociale) et le Département.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS D'AIDES ALIMENTAIRES

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le contexte actuel d'inflation qui entraîne une augmentation des situations de précarité, les associations d'aide alimentaire font face à des difficultés croissantes pour répondre aux besoins des bénéficiaires, tout en devant assurer l'équilibre financier de leurs structures.

Pour répondre à cette urgence, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations soutenues par la Ville dans le cadre de leur activité d'aide alimentaire.

Ce soutien financier, d'un montant total de 20 000 euros, sera réparti comme suit :

- Secours populaire français - Comité de Boulogne-Billancourt : 5 000 euros ;
- Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte : 3 000 euros ;
- Entraide familiale de Boulogne : 6 000 euros ;
- Les Restaurants du cœur - Les Relais du cœur du 92 : 2 000 euros ;
- Croix-Rouge française - Délégation locale de Boulogne-Billancourt : 4 000 euros.

Je précise que cette augmentation décidée par Monsieur le Maire est antérieure au cri d'alarme poussé par les Restos du cœur au mois de septembre. D'autre part, sachez que l'aide de la Ville aux associations d'aide alimentaire a représenté plus de 60 000 euros au total depuis le début de l'année 2023, et que le total des avantages en nature pour ces mêmes associations a représenté près de 355 000 euros. Il s'agit notamment de mises à disposition de locaux à usage exclusif pour les Restos du cœur, le Secours populaire, l'Entraide familiale, La Croix-Rouge et l'Ordre de Malte, ou encore d'allers-retours avec un véhicule municipal et des agents communaux pour récupérer les denrées à la banque alimentaire et dans des entrepôts de plus en plus éloignés

de la Ville. Je pense par exemple au Secours populaire qui vient d'inaugurer son nouvel entrepôt à Poissy. J'étais d'ailleurs présent à cette inauguration, et le président du Secours populaire français du 92 me faisait remarquer que Boulogne-Billancourt était la seule ville à mettre sa logistique à disposition de son association. De la même façon, il s'agit de la mise à disposition de cars pour que les bénéficiaires de l'aide alimentaire puissent aller voir la mer avec leurs enfants. Ce n'est peut-être pas pour rien que les Restos du cœur du 92 ont fait leur Assemblée générale à Boulogne-Billancourt la semaine dernière, ou que le congrès du Secours populaire français aura lieu ce samedi à l'espace Landowski. D'autre part, je rappelle que la Ville s'investit aussi dans la collecte de la banque alimentaire, et que nous étions les plus gros contributeurs à la collecte nationale en 2022 avec plus de 44 tonnes collectées. Boulogne-Billancourt a là encore été citée en exemple, et c'est pour cette raison que la campagne de la banque alimentaire de l'année 2022 a été lancée au Carrefour market du Pont-de-Sèvres. Enfin, sachez que seulement deux villes des Hauts-de-Seine ont décidé de donner ce « coup de pouce inflation », que nous avons eu le plaisir d'annoncer aux associations lors de nos dernières rencontres solidaires il y a une dizaine de jours.

Nous pouvons donc remercier les associations qui luttent avec beaucoup de cœur contre la précarité alimentaire, ainsi que l'ensemble des bénévoles exceptionnels et dévoués qui y participent. Nous pouvons aussi remercier les Boulonnais, qui sont des citoyens généreux, dans une ville généreuse. Enfin, nous pouvons également féliciter notre Maire, car je ne suis pas certain qu'autant de villes fassent autant pour l'aide alimentaire. (Applaudissements).

M. BAGUET : Merci Monsieur DENIZIOT. Si nous pouvons être fiers d'être généreux, il est aussi triste que les associations aient autant de besoins.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe « Écologistes et solidaires » a demandé comment se faisait la répartition entre les associations. Il a été répondu que la répartition a fait l'objet d'échanges avec les associations lors des rencontres solidaires, et que celle-ci est fonction du nombre de bénéficiaires boulonnais. Avis favorable à

l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je rappelle que cette subvention exceptionnelle est valable jusqu'au 31 décembre pour passer l'automne. Nous remettons ensuite les compteurs à zéro à partir du 1er janvier 2024, en espérant que la situation se soit améliorée, ce dont je doute un peu. Je mets aux voix.
La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. RÉSILIATION DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC ATTRIBUÉE À LA SOCIÉTÉ PEOPLE AND BABY POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE YVES KERMEN

Mme Elisabeth DE MAISTRE, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet la résiliation d'une convention de délégation de service public pour une crèche située rue Yves Kermen, et qui a été confiée il y a deux ans à la société People and Baby. Durant toute l'année scolaire 2022-2023, les services de la Ville ont effectué un certain nombre de contrôles dans cette crèche à la suite d'alertes de parents, en raison de défaillances du taux d'encadrement et des formations exigées par la réglementation, et du contrat qui nous lie avec cette entreprise pour assurer la sécurité des enfants dans le cadre d'un projet pédagogique efficace et bienveillant. Suite à ces contrôles, et d'un contrôle soigné de la Protection maternelle et infantile (PMI), il a donc été constaté un manque de personnel récurrent et un turn-over conséquent de personnels, qui empêche les enfants de se stabiliser, notamment affectivement. La Ville a également adressé une mise en demeure à cette société en mars 2023, et la PMI lui a adressé l'ensemble de ses recommandations. Malheureusement, ce courrier n'a pas été suivi d'effet, et la société People and Baby n'a pas été en mesure de recruter des personnels formés pour assurer à la fois la sécurité des enfants et le projet pédagogique. C'est pourquoi la Ville a placé cette crèche en régie municipale à la fin du mois de juillet, et l'ensemble des enfants ont été replacés dans nos crèches à la rentrée de septembre. Il est donc demandé au Conseil municipal d'entériner cette mise en régie dès aujourd'hui, de prononcer la résiliation de cette DSP, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe « Écologistes et solidaires » souligne que la qualité des contrôles effectués sur cette structure et la vigilance dont la Ville a fait preuve, méritent d'être notées. Il se demande si des difficultés ont été rencontrées avec d'autres délégataires de crèches. Il est

répondu que la crèche Yves Kermen est la seule structure confiée à un délégataire de service public avec laquelle la Ville a connu de grosses difficultés l'an dernier. Elle a néanmoins procédé à la résiliation d'un marché à réservation de places dans une autre structure privée en raison de dysfonctionnements récurrents.

Le groupe « Avec vous pour Boulogne-Billancourt » se demande si la Ville a effectué des recrutements au sein du personnel de People and Baby. Il est répondu qu'à l'issue d'une grève des agents de la société, trois d'entre eux ont postulé auprès de la Ville et ont été recrutés, et qu'en aucun cas la Ville n'a fait des démarches de débauchage pour recruter du personnel de cette structure.

La liste « Boulogne-Billancourt En marche » demande si les difficultés rencontrées à la crèche Yves Kermen sont spécifiques à cette structure ou si elles concernent plus largement People and Baby. Il est répondu que seule la crèche Yves Kermen a fait l'objet de manquements du délégataire, et que la crèche de la Ferme, également confiée à People and Baby, fonctionne très correctement. La qualité de l'accueil réservé aux enfants et aux familles est une priorité absolue pour la Ville. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Monsieur VATZIAS a demandé si la crèche était la propriété de la Ville et si elle allait être réattribuée. Il a été répondu que l'équipement appartenait bien à la Ville et qu'une réflexion sur son exploitation était en cours. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je remercie tous les services qui ont travaillé sur ce dossier compliqué. Cela étant, on ne rigole pas lorsqu'il est question de la santé morale et physique des enfants, et on doit respecter ses engagements et son contrat. Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. ADHÉSION DE LA VILLE À LA DÉMARCHE « ÉCOLO CRÈCHE »

Mme Elisabeth DE MAISTRE, maire-adjoint, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association Label vie et la société Echos (branche formation de l'association), pour une durée de trois ans. Les cinq crèches Niox-Chateau, Ancienne mairie, Point-du-Jour,

Séance du 5 octobre 2023

Tilleuls et Louis Crestey ont en effet décidé de se lancer dans un projet de labélisation écologique de leur site à travers un certain nombre de projets (moins de consommation énergétique, moins de gaspillage, fabrication de produits ménagers écologiques ou de petits potagers). Je précise que l'ensemble des directrices de ces crèches sont volontaires pour participer à ce beau projet.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. POINT JUSTICE - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Philippe MARAVAL, Conseiller municipal, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le Point justice est un service public municipal qui offre des conseils et une aide juridique grâce aux partenariats développés par la Ville.

Les administrés ont ainsi la possibilité de prendre rendez-vous avec des délégués du défenseur des droits, des conciliateurs de justice, des avocats, des notaires, une psychologue de l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP), des juristes de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF92/Sud), un écrivain public du Centre pour l'emploi et l'action sociale (CEAS92), la Chambre régionale de surendettement social (CRESUS), l'Union fédérale des consommateurs (UFC Que Choisir) ou encore le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Pour cela, il est évidemment indispensable que la Ville maintienne ses services d'accueil et d'orientation des administrés à l'aide de trois agents municipaux, que je tiens ici à remercier, et qu'elle continue à mettre à disposition les locaux nécessaires – en l'occurrence ceux situés au

35 rue Paul Bert. Les conventions avec l'ensemble de ces intervenants, à l'exception de celles renouvelées récemment avec l'ADIL, arriveront à échéance en février 2024. Il convient donc de les renouveler afin d'assurer la continuité du service public fourni à pas moins de 19 770 personnes, dont 5 490 rendez-vous en présentiel pour la seule année 2022.

Je vous propose ainsi, chers collègues, d'approuver les projets de renouvellement de convention à intervenir avec nos partenaires pour pouvoir continuer à les accueillir au Point justice, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme ROUZIC-RIBES, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci mes chers collègues. Nous en avons désormais fini avec l'ordre du jour. Il nous reste encore un vœu de Madame RAPILLY-FERNIOT, ainsi qu'une question orale de Madame Baï-Audrey ACHIDI. Je cède donc la parole à Madame RAPILLY-FERNIOT.

Vœu du groupe Écologistes et solidaires relatif à la gestion des pigeons

Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT, Conseiller municipal, rapporteur :

Mes chers collègues,

Notre Ville met régulièrement en avant sa volonté d'agir en faveur de la cause animale. Elle a été reconnue comme « Ville amie des animaux » par la région Île-de-France, elle a mis en place un conseil consultatif de l'animal en ville, et nous avons même une élue en charge de la condition animale. Depuis le début de cette mandature, nous constatons les

nombreux efforts faits par la Ville, mais nous regrettons aussi régulièrement que la prise en compte du bien-être animal se limite aux animaux de compagnie, en particulier les chiens et les chats.

Les animaux liminaires, ceux qui vivent là où les humains vivent, ne font l'objet d'aucune réflexion sur nos relations avec eux. Pire, ils sont encore considérés comme des « nuisibles » et font souvent l'objet de mesures visant à réduire leur nombre sur notre territoire. C'est le cas par exemple des pigeons. Pour « gérer » la population de pigeons, dont le tort principal semble être de salir les trottoirs et les parebrises des voitures, le choix a été fait de les capturer, les tuer ou les stériliser.

Pour cela, la Municipalité fait appel à un prestataire. Aujourd'hui, nous ne savons pas les critères sur lesquels le prestataire de la Ville se base pour déterminer si un pigeon est tué ou stérilisé.

Tués ou stérilisés, nous ne savons pas quelle méthode est utilisée pour mettre à mort les premiers, la méthode couramment utilisée étant le gazage, entraînant une mort lente et douloureuse. Nous ne savons pas non plus le taux de mortalité pour ceux qui sont stérilisés.

Par ailleurs, pour des raisons de souffrance animale, la stérilisation des pigeons est interdite en Belgique depuis 2001.

Notre Groupe ne conteste pas la nécessité de contrôler la population de pigeons dans la Ville. Nous proposons simplement le recours à des méthodes éthiques. Par exemple, l'utilisation de maïs contraceptif (sans hormone) ou encore de pigeonniers contraceptifs qui ont fait la preuve de leur efficacité chez nous et nos voisins européens.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que le Conseil municipal mette fin aux campagnes de captures visant à tuer ou stériliser les pigeons, et mette en place des méthodes éthiques et efficaces pour la gestion des pigeons.

M. BAGUET : Madame RAPILLY-FERNIOT, je ne sais pas quoi penser. Il y a des sujets de fond sur lesquels nous pouvons échanger – nous sommes là pour ça –, et puis il y a la forme. Vous revenez après une très longue absence, et vous allez nous faire regretter votre retour. Un de vos amis est en train de nous filmer, ce qui signifie que vous avez bien préparé votre coup médiatique. Vous avez même distribué des tracts, et vos amis de l'association PAZ (Paris animaux zoopolis) ont annoncé sur les réseaux sociaux qu'il allait y avoir un grand débat ce soir au Conseil municipal. Vous avez donc mobilisé

tous vos réseaux sociaux et autres médias, alors que nous pouvons très bien faire de la politique sans polémique. Que cherchez-vous, Madame RAPILLY-FERNIOT ? Vous cherchez à écœurer les gens de la politique pour qu'ils n'aillent plus voter ou qu'ils votent pour les extrêmes ? Est-ce que vous mesurez votre immense responsabilité ? Honnêtement et franchement ?

Même si je n'ai pas envie de vous répondre, je vais quand même le faire pour rétablir la vérité.

Pourquoi monter de tels coups ? Qu'est-ce que cela signifie, et pourquoi annoncer de telles choses sur les réseaux alors que vous êtes parfaitement au courant de la situation ? Cela fait maintenant des mois que notre collègue Emmanuelle BONNEHON est en contact avec l'association PAZ, et que nous vous avons donné les documents et les contrats qui nous lient avec ce prestataire. Dans votre vœu, vous avez utilisé sept fois les mots « mort » et « tuer ». Vous nous prenez pour des assassins ? Cela voudrait dire qu'il y aurait 55 assassins au sein de cette assemblée ? À quoi rime tout ça ? Ça vous fait rire, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT ? Moi, ce comportement extrémiste ne me fait pas rire du tout. Vous donnez une image pitoyable des élus de la République. Il y a 550 000 élus en France qui s'investissent tous les jours, qui travaillent et qui prennent sur leur vie de famille et leurs loisirs, et vous arrivez comme un papillon pour faire votre numéro sur la piste de danse. Vous appelez vos copains, vous filmez et vous faites du buzz. Franchement quel sens a tout ça ? La violence et l'accusation de votre vœu sont totalement mensongères. Vous savez très bien qu'on ne tue pas les pigeons à Boulogne-Billancourt et que nous avons tout un dispositif en place. Nous faisons appel à des prestataires et ce sont les vétérinaires qui s'occupent des pigeons. Vous savez très bien qu'on les capture avec des filets. De plus, le problème des pigeons ne concerne pas que les automobilistes. Je peux vous montrer un mail d'une personne âgée qui s'est cassée le col du fémur en dérapant sur des fientes de pigeons. Il peut donc y avoir des accidents et il en va aussi de notre responsabilité. Encore une fois, il ne s'agit pas uniquement de mettre les automobilistes d'un côté et les pigeons de l'autre. D'ailleurs, pourquoi vous en prendre aux automobilistes ? Il y a aussi les scooters et je peux vous dire que ma selle de scooter est parfois pleine de fientes. Certes, ce n'est pas très agréable, mais il suffit de sortir un mouchoir et de nettoyer.

Quoi qu'il en soit, nous essayons de traiter ce problème, mais une des difficultés de la Ville est que nous sommes proches du bois de Boulogne et que les pigeons vont souvent y dormir pendant la nuit. Pendant la journée, ils viennent se nourrir à Boulogne-Billancourt. Il y a donc beaucoup de pigeons dans notre Ville et il faut les traiter de façon civilisée. C'est justement ce que nous faisons en faisant appel à des

Séance du 5 octobre 2023

professionnels. Nous les capturons avec des filets pour éviter de les blesser, et nous les mettons dans des grandes cages de 4 à 6 mètres cubes pour les acheminer vers le lieu où ils seront stérilisés. L'opération est ensuite réalisée par des vétérinaires, et pas par des amateurs. Tous les pigeons sont ainsi anesthésiés par une injection intramusculaire, ils subissent l'ablation des organes de reproduction et sont ensuite bagués. Nous leur fournissons même un antibiotique avant de les relâcher, et ce, après une période d'observation. Toutes ces mesures sont inscrites dans le contrat et toutes ces étapes sont réalisées très sereinement. Pourquoi parlez-vous de meurtre ou d'assassinat ? Tout cela n'est pas raisonnable, Madame RAPILLY-FERNIOT. Franchement, ce comportement accusatoire permanent devient insupportable. Vos amis de l'association PAZ sont-ils les seuls à détenir la science infuse ? Sont-ils les seuls à expliquer qu'il faut du maïs contraceptif ? D'ailleurs, j'aimerais revenir sur votre proposition d'utiliser du maïs contraceptif à base de nicarbazine, qui est également présentée par l'association PAZ comme « la solution idéale d'une totale innocuité pour l'homme ». En effet, une récente réponse du secrétariat d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires rappelle que l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement a réalisé une synthèse « soulignant la difficulté de l'évaluation complète des risques pour l'environnement et pour l'homme des substances contraceptives, dont la nicarbazine ». Par conséquent, pourquoi vous seuls auriez la réponse absolue, puisqu'il y a des doutes et des interrogations de tous côtés ? Notre société a le droit de douter, tout comme nos savants et nos experts ! Vous êtes persuadés que la seule solution est d'utiliser la nicarbazine. Non. Il y a peut-être d'autres solutions.

Bref, je ne serai pas plus long, mais franchement tout cela devient vraiment désagréable. Quand vous êtes absente, il y a une vraie sérénité dans ce Conseil municipal et nous pouvons aborder les sujets tranquillement et en discuter. Vous préférez faire le buzz et tant mieux pour vous si votre ami a fini de filmer. Je vous propose de passer à des sujets un peu moins tordus et un peu moins polémiques, mais malheureusement beaucoup plus dramatiques, puisque nous allons parler du harcèlement dans les écoles. Je cède donc la parole à Madame Bai-Audrey ACHIDI pour la lecture d'une question orale.

QUESTION ORALE

Mme ACHIDI : Bonsoir Monsieur le Maire, merci, bonsoir chers collègues, Nous voulions intervenir sur le fléau qu'est le harcèlement scolaire.

L'école doit être un moment d'apprentissage, de loisirs, de rencontres, de rires et de joie pour nos enfants, et pas des

moments de craintes et de souffrances. Le harcèlement tue, et il ne sera jamais acceptable de perdre un enfant.

Dans un contexte de prise de conscience collective et nationale, dans un contexte d'un plan interministériel inédit de prévention, de détection et de solutions du ministre Gabriel ATTAL et du gouvernement, nous souhaitons rappeler notre attachement à la fraternité, à la bienveillance et à la solidarité. Nous savons que la Ville, les élus, les agents et les services travaillent déjà sur ce sujet, et souhaiterions avoir plus d'informations sur ce qui est mis en place dans la ville de Boulogne-Billancourt.

Dans un Conseil municipal aux sensibilités plurielles – mais aussi beaucoup de valeurs citoyennes et républicaines partagées –, quelles sont les initiatives, les engagements et les actions présentes et à venir de notre Ville, et bien évidemment dans le périmètre de ses compétences, pour lutter contre ce fléau du harcèlement scolaire et accompagner les victimes ?

Merci beaucoup.

M. BAGUET : Merci. C'est Monsieur LOUAP qui va vous répondre.

M. LOUAP : Mes chers collègues, notre équipe municipale déploie depuis de nombreuses années à Boulogne-Billancourt une multitude d'actions visant à lutter contre toutes les formes de violences ou de discriminations à l'égard des enfants et des adolescents.

Le harcèlement scolaire n'est qu'une des nombreuses formes insupportables que peut prendre la violence faite aux enfants. En premier lieu, grâce à la présence dans les écoles, collèges et lycées, de nombreux professionnels recrutés et placés par la Ville auprès des enfants en soutien du personnel de l'Education nationale, plus de 30 professionnels qualifiés (infirmières scolaires, assistants sociaux scolaires, éducateurs sportifs) sont formés aux risques de harcèlement pour signaler toute situation alarmante. Il faut par ailleurs souligner l'excellente coopération avec les services de l'Education nationale.

Dans le cadre de leurs actions d'écoute et d'éducation à la santé, les douze infirmières scolaires de la Ville interviennent dans chaque classe pour sensibiliser les élèves à la notion essentielle du bien vivre ensemble, les objectifs poursuivis étant de développer l'empathie des enfants, d'apprendre aux élèves à exprimer leurs émotions et à ne pas se renfermer sur eux-mêmes, d'apprendre à respecter chacune et chacun dans sa singularité, de développer la prise de parole de l'enfant en public, et enfin d'identifier les personnes ressources dans son

entourage, à l'école et à la maison.

Sur les temps périscolaires, essentiels pour les enfants – et je rappelle au passage qu'un enfant peut passer près de cent jours dans l'année en centre de loisirs – la Ville a engagé des coordinateurs. Ils interviennent en appui aux équipes de chaque centre dès qu'une difficulté ou un simple doute apparaît avec un enfant ou un groupe d'enfants. Les projets pédagogiques des centres de loisirs mettent l'accent sur la citoyenneté, la mixité et l'inclusion, trois dimensions mises en exergue dans le PEDT de la Ville, dont nous venons d'approuver le renouvellement pour les années à venir.

À titre d'exemple, le festival du court-métrage organisé chaque année par les centres de loisirs aura comme thématique pour l'an prochain « tous pareils, tous différents », conduisant ainsi les enfants à réfléchir et à s'investir sur le respect de l'autre. Le Conseil communal des enfants (CCE) se mobilise lui aussi en faveur du respect de l'autre et de l'acceptation des différences, conformément aux termes de sa charte constitutive et de la charte du bien vivre ensemble, élaborée directement par les enfants élus du CCE durant l'année 2019-2020. Cette charte, avec le soutien des directeurs d'école, est affichée dans toutes les écoles de la Ville.

De son côté l'Education nationale développe son projet PHARE, plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées auprès des directeurs des écoles boulonnaises. Des formations ont été mises en place à leur intention au cours de l'année 2022-2023.

Au niveau de la Ville, un pôle regroupant des directeurs référents, une psychologue scolaire, un conseiller pédagogique et l'IEP (Inspecteur de l'Education nationale) est mis en place. Ce pôle Mieux vivre à l'école va inclure, à la demande de la Municipalité, et au cours de l'année qui vient, des personnels de la Ville. En outre, nous avons expérimenté l'installation dans plusieurs cours d'écoles d'un banc de l'amitié, afin de favoriser les interactions entre enfants. Enfin, de nouvelles sessions de formations, d'abord réservées aux personnels de l'Education nationale, seront destinés aux agents de la Ville intervenant dans les écoles au cours de l'année.

Au-delà de l'action menée par nos agents en contact quotidien des enfants, la Municipalité multiplie les initiatives en matière de prévention et de sensibilisation du harcèlement. Elle accorde ainsi son soutien constant à l'association Enfance majuscule, qui mène des actions contre toutes les formes d'abus commis à l'encontre des enfants. Le dernier exemple en date est le relais par les moyens de communication de la Ville de la très pertinente campagne d'information de l'association Enfance majuscule et la diffusion auprès des enfants des écoles boulonnaises de son livre *Un vilain secret*,

qui porte sur la violence sexuelle des enfants – qui vous a été distribué. 1 250 exemplaires de cet ouvrage achetés par la Ville sont ainsi en cours de distribution gratuite auprès des enfants des classes de CM1 publiques et privées, avec le soutien de nos inspecteurs de l'Education nationale. Dans le même esprit, et pour lutter contre les discriminations et le harcèlement basés sur le handicap, la Ville achète et diffuse actuellement auprès de tous les élèves de CE2 le livre Augustin, les petits pas de la victoire – qui vous a aussi été distribué –, qui a reçu le prix Initiative handicap 2022.

Ville amie des enfants depuis 2012, Boulogne-Billancourt a établi un partenariat stratégique avec l'Unicef, afin de faire respecter les droits de l'enfant à Boulogne-Billancourt, mais aussi dans le monde entier. En témoignage par exemple, les manifestations organisées dans le cadre d'Uniday chaque dernier mercredi du mois de mai.

Pour les adolescents, l'action de l'Espace santé jeunes (ESJ) couplée à celle du Bureau information jeunesse (BIJ), services municipaux qui assurent un accueil mutualisé à l'annexe Delory, permet, durant l'année, aux jeunes de 11 à 25 ans de bénéficier d'un accompagnement dans leurs besoins psychosociaux de santé, d'information et de formation. Ce sont près de 2 000 jeunes qui sont reçus chaque année en entretiens individuels ou collectifs. Les partenariats formalisés entre l'Espace santé jeune et les collèges publics et privés de la Ville se traduisent ainsi par des actions collectives de prévention sur l'estime de soi et sur le harcèlement scolaire auprès des classes des différents niveaux. Ce matin même, tous ces acteurs étaient réunis au sein des locaux du BIJ pour évoquer ensemble ces sujets (harcèlement, insertion, bien-être).

Enfin, depuis plus de cinq ans, la Ville organise à destination des collégiens et des lycéens des séances de théâtre, qui, par le jeu et l'interaction avec les élèves permettent de les sensibiliser à la prévention du harcèlement. De la même façon, la Ville accorde chaque année, dans le cadre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), une subvention à l'association Ismène, pour mener à l'occasion de débats théâtraux des actions de prévention contre le harcèlement auprès des collégiens. Enfin, le 13 octobre se tiendra la séance plénière du CLSPD, afin de lutter de manière concertée sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Je vous remercie. »

M. BAGUET : Merci Monsieur LOUAP. Beaucoup d'actions sont donc menées à Boulogne-Billancourt, mais il faut encore continuer. S'agissant des deux livres qui ont été distribués, il s'agit d'une chose unique, puisque aucune commune de France n'a encore distribué 1 250 exemplaires à tous les élèves de CE2 et de CM1 d'une même ville. D'ailleurs, l'inspectrice

Séance du 5 octobre 2023

et le directeur académique me disaient qu'ils n'avaient jamais vu ça. Là aussi, c'est de l'argent, mais si cette action peut aider ne serait-ce qu'un seul bout de chou à se protéger d'agressions sexuelles, ce ne sera pas de l'argent jeté par les fenêtres et cela suffira à notre bonheur. (Applaudissements).

Merci. Je vous donne rendez-vous le dimanche 8 octobre à la Place Haute pour la journée paralympique, organisée avec le Comité départemental qui a ses bureaux sur la Ville. De nombreux sports seront à votre disposition et vous pourrez vous mettre en situation de handisport. Nous nous retrouvons le jeudi 7 décembre pour notre prochain Conseil municipal. Merci beaucoup et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 30.

